CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 182/2026/85046/D01:1

RÉF. 182/2026/85046/D01:2

DATE DU CONTRÔLE	**13/11/2026 (15:25 - 16:25)**	AGENT VISITEUR	**Carl Alexandre Heine**
ADRESSE DU CONTRÔLE	**Rue des Prémontrés 8/4D - 4000 Liège**	TYPE DE CONTRÔLE	**Visite de contrôle (6.5.)**



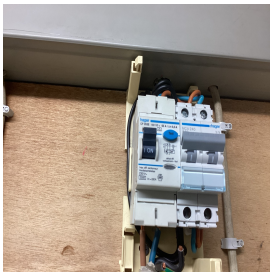

› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	**Rue des Prémontrés 8/4D - 4000 Liège**
Type de locaux	**Unité d'habitation (appartement)**
Objet du contrôle	**Demande dans le cadre d'une vente**
Autre	**Etude Petre-Lovens & Vandermeiren Notaires associés**
Responsable des travaux	**non communiqué**
Dérogations applicables/appliquées	**Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)**

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	**NETHYS**
Code EAN	**non communiqué**
Numéro du compteur	**10631054**
Index jour/nuit	**017475,9/029326,7**
Type de coupure générale	**Disjoncteur**
Câble compteur - tableau	**XVB 5G10mm ²**
Tension nominale de service	**230V - AC**
Courant nominal de la protection de branchement	**60A**

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK | **Nombre de tableaux** 2 | **Nombre de circuits** 1+10

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	**D'avant le 1/10/1981**	Dispositif différentiel de tête	**ID - 63A - 300mA - type A - test OK**
Type d'électrode de terre	**Boucle**	Dispositif différentiel supplémentaire	**ID - 40A - 30mA - type A - test OK**
Type de boucle de terre	**Conducteur plein**	Fixation/Etat/Détérioration matériel	**Pas OK**
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	**2,4**	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	**Pas OK**
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	**Pas OK**	Protection contre les contacts directs	**Pas OK**
Test de continuité	**Pas concluant**	Résistance générale d'isolement (MΩ)	**9,85**
Contrôle boucle de défaut	**Concluant**	Adéquation DPCDR – prise de terre	**OK**
Protection contre les contacts indirects	**OK**	Adéquation protections surintensités – sections	**OK**

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du **13/11/2026 , l'installation électrique de Rue des Prémontrés 8/4D - 4000 Liège n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le **13/11/2027.**

Signature de l'agent



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 182/2026/85046/D01:1

RÉF. 182/2026/85046/D01:2

› LISTE DES INFRACTIONS

- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. - 5.2.6.1
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. - 5.2.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. - 4.2;5.3.4.2
- Les protections contre les chocs électriques direct et/ou indirect, ou les protections de l'installation électrique sont altérés. - 9.5.
- L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée. - 9.5.
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées. - 4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- L'enlèvement ou l'ouverture de l'enveloppe de protection est possible sans certaines conditions. Il est possible de se passer d'un outil ou d'une clé. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- Des canalisations électriques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffisante face aux sollicitations auxquelles elles sont soumises. - 5.2.1.5.
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. - 5.2.9.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - 1.4.
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. - 4.2.2
- Le contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens n'est pas concluant. - 6.5.7.2.

› REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Personne n'est présent lors du contrôle.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**
Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be
563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 182/2026/85046/D01:1

RÉF. 182/2026/85046/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**
Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be
563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 182/2026/85046/D01:1

RÉF. 182/2026/85046/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**
Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be
563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 182/2026/85046/D01:1

RÉF. 182/2026/85046/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**
Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be
563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 182/2026/85046/D01:1

RÉF. 182/2026/85046/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**
Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be
563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 182/2026/85046/D01:1

RÉF. 182/2026/85046/D01:2

› ANNEXES

Autre(s)

